



« Clauses d'insertion dans les marchés de travaux de la ville de Pessac »

Entretien réalisé en Mars 2009

Pour la ville de Pessac la systématisation du recours à la clause sociale (Art.14) dans les marchés de travaux et services* s'est faite dès 2007. Ceci s'est fait avec l'appui d'un prestataire d'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'ADEME et le Conseil Régional pour le réseau.

Patricia LADRET, responsable du service emploi/formation de la ville témoigne de la forte augmentation en 2008 du volume d'heures de travail exigées dans les cahiers des charges à travers cette clause. « Aucun de ces marchés, en procédure adaptée à bons de commande n'a été infructueux ».

Aujourd'hui les possibilités d'insertion de ces exigences sont vérifiées pour tous les marchés réalisés.

Les allotissements sont privilégiés afin de permettre une mutualisation des heures dégagées avec les communes voisines via le « PLIE des Sources » (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). En 2008 cela représentait 6 400 heures. « Les entreprises jouent le jeu, le suivi révèle des recrutements pérennes ». Des outils ont été créés pour cadrer le dialogue avec les fournisseurs et formaliser leurs engagements.

« En 2009, ce sont 18 000 heures qui sont déjà prévues grâce à ces marchés...»

Contact : app@mairie-pessac.fr

Pensez-y !

* Pour consulter les documents associés à ces marchés rendez vous en ligne sur la plate-forme électronique

www.achatsresponsables-bdd.com